

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/059/VET**

**MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Programme DSU - Appel à projet - S'évader dans les quartiers - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.**

23-39877-DGAVPVPD

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°15/0500/UAGP du 29 juin 2015 le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville Intercommunal pour la période de 2015 à 2020 qui est le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Par délibération n°19/0951/UAGP du 16 septembre 2019, le Contrat de Ville du territoire Marseille Provence a été prolongé jusqu'en 2022.

Par délibération n°22/0461/VET du 30 septembre 2022, le Contrat de Ville du territoire Marseille Provence a été prolongé jusqu'en 2023.

Le Contrat de Ville cible la géographie de la Politique de la Ville définie par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 soit trente-cinq quartiers prioritaires pour Marseille et trente-huit à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Il définit le projet urbain et social qui vise à une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le fonctionnement urbain, social et économique de l'agglomération, réduisant ainsi les écarts de développement et les situations d'exclusion.

Il se structure autour de quatre « piliers » :

- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement économique et emploi ;
- valeurs de la République et Citoyenneté.

La Ville de Marseille, signataire du Contrat de Ville, souhaite poursuivre et renforcer ses engagements en finançant en complément des projets d'investissement et des actions, des initiatives estivales visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la ville.

Le montant total de la participation de la Ville s'élève à 100 000 Euros (cent mille Euros), dont 16 700 Euros pour des actions sur le secteur, pour le financement d'actions dont la répartition s'établit comme suit :

Dossier - Code	Secteur	Tiers	Intitulé de l'action	Montant demandé en Euros	Montant proposé en Euros
EX024171	6 et 7	LES ECRANS DU SUD	Olympiade Culturelle - Ciné Sport en Plein-air	16 000	12 500
EX024187	6	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS LES ESCOURTINES	Soirée cinéma aux escourtines durant la période estivale	7 200	2 300
EX024228	6	SYNERGIE FAMILY	Cs la Rouguière - soirée ciné de l'été	1 900,00	1 900,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Sont approuvés les conventions correspondantes ci-annexées passées avec les organismes ou les associations susvisées. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à les signer.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante de 100 000 Euros (cent milles Euros), dont 16 700 Euros pour des actions sur le secteur, sera imputée sur le Budgets 2023 en fonctionnement.

Les crédits de paiement 2023 afférents à l'opération sont prévus au budget principal.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**